

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de direction n°42-08

Concerne : Contribution financière de CHF 32 000.- pour la réalisation d'une étude de marché de la filière bois

Responsable: M. Ulrich Perren

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le préavis no 42-08 entre dans le cadre du volet A du programme d'actions pour la filière bois, présenté au Conseil intercommunal du 2 juillet 2008.

1. Historique et contexte

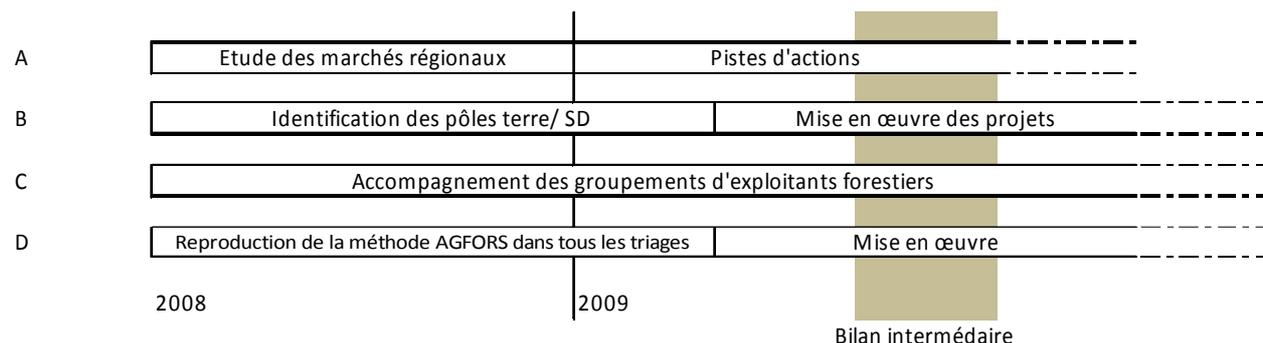
L'ouest vaudois est une région fortement boisée (42% du sol), au bénéfice principalement de forêts de production produisant un volume de bois important (5m³/ha par an) soit un potentiel d'environ 175'000 m³ de bois annuel. Les 85% de ces bois sont actuellement exploités, les 15% restant sont constitués pour l'essentiel de bois d'industrie et d'énergie qui gagneraient à être mieux valorisés. La production est principalement exploitée sous forme de bois d'oeuvre (bois de structure (charpente) pour l'essentiel, menuiserie, caisse, coffrage,...soit environ 83%), le solde étant des bois destinés à l'industrie (papier, cellulose, panneaux) ou l'énergie (en bûche ou bois déchiqueté).

Malgré ces conditions régionales favorables (grosse région de production voisine d'un grand bassin de consommateurs potentiels), la tendance lourde de la filière bois régionale est la détérioration de la situation ; en effet l'adéquation offre / demande est très mauvaise par défaut d'entreprises de 1ère et 2ème transformations. La filière construction ne consomme que très peu la production locale alors qu'elle utilise de plus en plus le bois, et les propriétaires forestiers supportent d'importants coûts de transports pour vendre le bois bien

au-delà de la région entraînant ainsi une couverture des coûts de production aléatoire et un résultat écologique négatif.

Suite à la présentation du document de synthèse « Etat des lieux et proposition de programme d'actions » de la filière bois faite au Conseil intercommunal du 2 juillet par M. Philippe Paréaz, syndic de La Rippe et représentant du groupe de travail « boisfor »¹, l'ensemble des communes du district ont répondu favorablement à ces orientations d'actions².

Dans ce cadre, un calendrier tenant compte des différentes actions a été présenté, puis distribué avec le PV de cette séance:



Le groupe de travail s'est réuni durant l'été 2008 et a élaboré un cahier des charges pour une étude relative à l'identification des réseaux socio-économiques et des potentiels de marché de la filière bois régionale, correspondant au volet A des orientations d'actions.

Le volet A vise la mise à plat de l'ensemble du système de production-consommation basé sur la ressource sylvicole, avec l'hypothèse de favoriser à terme les activités de première transformation. Elle entre donc en relation direct avec le volet B, qui vise à l'identification de zones spéciales dédiées notamment aux activités de première transformation. Cette démarche préalable est donc nécessaire à la mise en œuvre d'un quelconque projet visant à dynamiser la filière bois. De part son ampleur, cette étude représente le volet le plus coûteux du programme d'actions.

En effet, les volets B, C, et D demandent comparativement moins de besoins financiers. Ainsi, le volet B est déjà intégré au sein des études des schémas directeurs de l'Asse&Boiron, du Nyon St-Cergue et de l'ouest Rollois. Les volets C et D sollicitent essentiellement un accompagnement du Conseil régional, en termes technique et politique.

Le présent préavis concernant le volet A représente la principale participation financière des collectivités publiques visant in fine la dynamisation de la filière bois.

2. Volet A du programme d'actions en faveur de la filière bois : étude de marchés de la filière bois

Vu la complexité structurelle du secteur, il est d'une part nécessaire d'appréhender le type de produits, ou plus précisément la part d'activités dans la chaîne de transformation de produits

¹ Le groupe « boisfor » est composé d'élus communaux du district, de professionnels du bois et des représentants du développement territorial (liste disponible sur le site www.regionyon.ch).

² « Problématique de la filière bois dans la région de Nyon. Etat des lieux et proposition de programme d'actions », Conseil régional district de Nyon, juin 2008

« bois » dont les caractéristiques répondraient aux compétences existantes. D'autre part, il est aussi important d'appréhender les comportements d'un certain nombre d'acteurs économiques dont le champ d'actions a des impacts tant positifs que négatifs à la dynamique de l'économie du bois, selon qu'ils participent à la production de matériaux ou à la consommation de ceux-ci.

Répondant aux exigences formulées dans le cahier des charges³, l'étude comprendra deux parties complémentaires par leur dimension socio-économique et de production, une troisième partie de synthèse contiendra des propositions d'action et de mesures d'accompagnement. Le croisement des données obtenues pour chacune de ces parties permettra de faire ressortir les forces et faiblesses, opportunités et craintes des potentiels de développement de la filière bois régionale. Sur ces résultats croisés, un ensemble de mesures incitatives seront proposées dans le rapport final. Ultérieurement, des études de faisabilité pourront être menées sur des produits cibles qui auront été identifiés dans cette étude.

3. Groupe de mandataires sélectionné

Sélectionnés pour leur compétence complémentaire dans le secteur du bois, CED Conseil et le Cedotec forment le groupe mandataire, dont le chef de projet et M. Forestier de CED Conseil. M. Ingold sera le répondant du Cedotec. Des séances et échanges ont préalablement eu lieu entre le groupe de travail « boisfor » et ces deux experts, qui ont conduit à cette mise en commun de compétences.

Cette association apporte une bonne complémentarité, tant du point de vue de la connaissance de la filière que des contributions au développement de filières, comme le précise leur offre. Ces derniers ont établi au regard du cahier des charges une offre technique et financière.

4. Financement et calendrier

Le budget détaillé du groupe mandataire a été évalué par la commission pour le développement socio-économique du Conseil régional et le groupe de travail « boisfor ». L'ensemble des actions planifiées dans l'offre sont coordonnées et nécessaires pour obtenir une analyse fine des marchés de la filière bois et de ses potentiels pour la région.

Le coût total de l'offre se monte à CHF 73'000.-.

4.1 Financement

Soucieuse de répartir équitablement les charges de l'étude entre les différentes parties prenantes, le groupe « boisfor », par l'intermédiaire du Conseil régional compte s'appuyer sur les soutiens financiers suivants, sous réserve des approbations définitives:

1. La Chambre de Bois de l'Ouest Vaudois (CBOV) pourrait apporter un soutien financier à hauteur de CHF 10 000.-
2. La Forestière pourrait apporter un soutien financier à hauteur de CHF 4 000.-
3. Le Fonds vaudois du bois pourrait apporter un soutien financier à hauteur de CHF 3 000.-

³ « Cahier des charges pour l'identification des réseaux socio-économiques et des potentiels de marché de la filière bois régionale », Conseil régional du district de Nyon, 21.08.2008

4. Le Service de l'économie et du logement et du tourisme (Selt), par le biais de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) pourrait apporter un soutien financier à hauteur de CHF 24 000.-
5. La contribution de la région par l'intermédiaire du Conseil régional pour un montant de CHF 32 000.-

Récapitulatif de financement (CHF)

Offre du groupement d'étude	73'000.-
CBOV	10'000.-
Forestière	4'000.-
Fonds vaudois du bois	3'000.-
DEC-SELT (LADE)	24'000.-
Conseil régional ⁴	32'000.-

Le montant à charge du CR sera prélevé sur le fonds d'investissement régional et amorti en cinq années. Cet investissement ne mobilise pas le plafond d'endettement Conseil régional.

4.2 Calendrier

A l'issue de la décision du Conseil intercommunal, l'étude pourra débuter en novembre 2008 et s'étendra sur une période de 8 mois. Le rapport final sera ainsi soumis au processus de validation à la fin du mois de juin 2009.

Le mandat sera suivi par le groupe de pilotage « boisfor ». Quatre représentants désignés par le groupe de pilotage aideront les mandataires dans la conduite de leur étude (contact, méthode, organisation, etc) et prépareront avec ces derniers les séances du groupe de pilotage.

Durant l'étude, des échanges seront organisés avec les structures concernées. Lors d'une séance du Conseil intercommunal, les résultats seront présentés.

Certaines données pourront, le cas échéant, être directement accessibles sur le site web de www.regionyon.ch ou lors de conférences-débats organisées, voire d'expositions liées au développement régional (exemples: rencontre des entreprises, expositions thématiques, etc).

5. Conclusion

L'activité économique menée sur plus de 40% du territoire, mérite d'être examinée plus en profondeur afin de chercher à remédier à la situation paradoxale mise en évidence par le groupe « boisfor ». Ce dernier a entrepris un travail conséquent qui mérite et nécessite d'être mené à son terme.

⁴ Certaines communes du district qui ne sont pas encore membres du Conseil régional pourraient encore apporter une contribution financière qui seraient déduites de la participation du Conseil régional

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°42-08 relatif à une demande de crédit de CHF 32'000.- pour mener à bien l'étude de marché de la filière bois,
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'autoriser le crédit de CHF 32'000.- pour étudier le marché de la filière bois ; ce dernier sera prélevé sur le fonds d'investissement régional pour être amorti sur cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 25 septembre 2008, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger

Annexes:

- cahier des charges pour l'identification des réseaux socio-économiques et des potentiels de marché de la filière bois régionale
- offre de CED Conseil et du Cedotec